

Compte rendu - procès-verbal
de la réunion du conseil municipal
29 février 2016

Commune de



35137

Nombre de conseillers en exercice	: 23
présents	: 22
représentés	: 0
votants	: 22

L'an deux mille seize, le 29 février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de **PLEUMELEUC** s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame Patricia COUSIN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 24 février 2016

Date d'affichage de la convocation : 24 février 2016

Étaient présents :

Mme COUSIN, Maire. M. DELAMARRE. Mme DERSEL. M. LEDUC.
M. LE TEXIER. Mme LE NABOUR, Mme PATRU, Adjoint. M. ALLAIS.
Mme AUBRY, M. AUFRAY. Mme BÉTHUEL. Mme CHEVANCE.
M. FOUVILLE. Mme GUILLEMOIS. M. HERBRETEAU. Mme LE BRAS-RENAULT. Mme LEBRUN, M. LERAY. M. MASSÉ. M. MOUTON. M. RAMIREZ.
M. TANVEZ

Était absente : Mme JOUANOLOU

Madame Sylvie DERSEL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

✘ ✘ ✘

Le compte rendu des délibérations de la séance du 18 janvier 2016, transmis aux membres du conseil municipal le 24 février 2016, n'appelle pas d'observation de sa part.

Avant de commencer l'étude de l'ordre du jour de la séance, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Virginie Colombel-Guillard sera remplacée pour une durée de 6 mois par Gabriel Lifante.

Madame le Maire propose d'ajouter une motion de soutien aux agriculteurs proposée par l'AMF 35. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cet ajout.

2016/02/29 - 01 FINANCES - BUDGETS ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET SPANC - COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR - ANNEE 2015

Mme Anne-Sophie PATRU, adjointe en charge des finances, présente les comptes de gestion 2015 du Receveur pour les budgets Assainissement Collectif et SPANC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution des budgets annexes de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

→ à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015 par le Receveur pour les budgets Assainissement Collectif et SPANC, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

2016/02/29 - 02 FINANCES - BUDGETS ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET SPANC- COMPTES ADMINISTRATIFS -ANNEE 2015

Après présentation des comptes de gestions des budgets Assainissement Collectif et SPANC pour l'année 2015 par Anne-Sophie PATRU, adjointe en charge des finances, Madame Patricia COUSIN, Maire durant l'exercice 2015 s'étant retirée, sous la présidence de Monsieur Albert DELAMARRE, 1er adjoint,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

→ vote et arrête les résultats suivants :

Compte administratif annexe : Assainissement collectif

Exploitation		
Excédent reporté		100 000,00
Dépenses de l'exercice	52 928,96	
Recettes de l'exercice	101 717,83	
Excédent de l'exercice 2015		48 788,87
Excédent au 31/12/2015		148 788,87
Investissement		
Affectation n-1		294 088,94
Dépenses de l'exercice	11 536,94	
Recettes de l'exercice	90 635,10	
Excédent de l'exercice 2015		79 098,16
Excédent au 31/12/2015		373 187,10
Résultat de clôture (Fonctionnement + investissement) avant restes à réaliser		521 975,97
Restes à Réaliser dépenses d'investissement		0,00
Résultat de clôture		521 975,97

Compte administratif annexe : SPANC (Service Public d'Assainissement non collectif)

Exploitation		
Excédent reporté au 31/12/14		5 320,88
Dépenses de l'exercice	3 207,44	
Recettes de l'exercice	3 340,00	
Résultat de l'exercice 2015		132,56
Résultat de clôture		5 453,44

2016/02/29 - 03 FINANCES - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le résultat de fonctionnement du budget assainissement collectif au 31/12/2015 est de 148 788,87 €.

Le résultat d'investissement est de 373 187,10 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

→ décide :

- le report en fonctionnement de 100 000,00 € au budget 2016.
- et l'affectation en investissement de 48 788,87 € au budget 2016.

2016/02/29 - 04 FINANCES - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015 - SPANC

Le résultat de fonctionnement au 31/12/2015 au compte administratif du service d'assainissement non collectif est de 5 453,44 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

→ décide :

- le report en fonctionnement au budget 2016 de l'excédent de fonctionnement au 31/12/2015 de 5 453,44 €.

2016/02/29 - 05 FINANCES - BUDGETS 2016 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET SPANC

Après présentation par Anne-Sophie Patru, adjointe en charge des finances, du projet de budget élaboré par Madame le Maire avec les services municipaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

→ vote les budgets Assainissement et SPANC ci-après, par chapitre

Budgets annexes

139 073,81

Assainissement collectif

Exploitation - Recettes et dépenses 221 000,00 €

Investissement - Recettes et Dépenses 605 650,97 €

Assainissement non collectif

Fonctionnement - Recettes et dépenses 24 500,00 €

2016/02/29 - 06 FINANCES - SUBVENTION D'EQUIPEMENT - BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Anne-Sophie Patru, adjointe en charge des finances, précise que le rapprochement avec la Trésorerie a fait apparaître la nécessité de régulariser un solde de travaux pour compte de tiers réalisés dans le cadre du diagnostic des installations du réseau. Ce solde est de 13 674,70 €.

Les écritures comptables nécessitent un titre au compte 4582 (opérations sous mandat) du budget assainissement et un mandat au compte 6742 (subventions exceptionnelles d'investissement) du même budget. Les sommes ont été inscrites au budget primitif 2016 concerné et n'ont pas besoin de faire l'objet de décision modificative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

→ valide cette opération

2016/02/29 - 07 FINANCES - DECISIONS BUDGÉTAIRES - DOB 2016

Madame Anne-Sophie Patru, adjointe en charge des finances, présente au conseil les éléments d'orientations pour la préparation du budget 2016 :

- les résultats du compte administratif 2015 : excédents de 286 066 € en investissement et 178 120 € en fonctionnement,
- les restes à réaliser (sommes engagées non mandatées) sur les investissements 2015 : 92 193 € dont 7 324 € pour la réalisation des documents d'urbanisme, 14 030 € pour les frais d'études, 24 500 € pour les réserves foncières, 9 646 € pour l'extension du groupe scolaire, 1 661 € pour la plateforme élévatrice du restaurant satellite, 17 867 € pour la démolition du 1 chemin de Ronde, 7 917 € pour le programme voirie 2015 et 8 383 € pour les effacements de réseaux,

- l'évolution des dépenses de fonctionnement 2014/2015, notamment en personnel, et différents éléments budgétaires pour 2016 étudiés avec les membres du bureau et les services municipaux :
 - les principaux investissements envisagés et délibérés en 2016
 - acquisition de terrains et de bâtiments,
 - travaux dans les bâtiments : Ad'AP et travaux bâtiments,
 - diverses acquisitions de matériels et mobiliers pour les services,
 - le programme annuel de voirie,
 - la poursuite des travaux en éclairage public,
 - le permis d'aménager l'îlot rue de Romillé,
 - et les travaux d'aménagement de la place de l'église qui s'achèveront en 2016,

 - les recettes escomptées pour 2016
 - les 3 taxes communales : bases non connues à ce jour (augmentation des valeurs locatives de 1% en 2016), sans prévision d'augmentation des taux communaux,
 - la DGF : montant non connu à ce jour, mais avec une baisse annoncée par l'État,
 - le montant du FCTVA basé sur les investissements de 2014 (101 500 €),
 - la taxe d'aménagement (estimation),
 - la subvention du Conseil Départemental pour le centre bourg,
 - le solde du fonds de concours de Montfort Communauté pour l'aménagement du centre bourg,

 - le résultat des propositions de crédits faites par les différentes commissions après étude des demandes et des besoins des différents services.

Le conseil municipal,

→ échange sur ces orientations pour le budget 2016

2016/02/29 - 08 FINANCES - SYSTEME D'INFORMATION - CONSTITUTION GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UN AUDIT DES SYSTEMES D'INFORMATION

Madame le Maire précise que dans un cadre de mutualisation croissante, les services de la communauté et des 8 communes membres travaillent régulièrement ensemble dans un certain nombre de domaines. Ainsi, lorsque Montfort Communauté a décidé de lancer un audit de son système d'information, elle a proposé aux 8 communes de profiter de cette démarche

Les services de la communauté et des communes se sont développés de façon importante ces dernières années. Les parcs informatique et téléphonique ainsi que leurs services associés ont été développés en conséquence, le plus souvent au coup par coup, sans que ces derniers ne soient considérés dans leur ensemble.

Pour la commune de Pleumeleuc l'audit portera uniquement sur la partie téléphonie et internet.

En conséquence, il est ainsi proposé au conseil communautaire et aux conseils municipaux des communes d'Iffendic et Pleumeleuc, de retenir la procédure de groupement de commandes conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics. Le groupement prendra fin au terme du marché. Le ou les marchés seront conclus pour une durée maximale de trois mois.

Montfort Communauté assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant en lien avec le comité technique mis en place. Conformément au 2ème alinéa de l'article 8-VII du code des marchés publics, elle sera chargée de signer et de notifier le marché.

Chaque collectivité membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de sa bonne exécution, et ce notamment en ce qui concerne le paiement du prix s'agissant du matériel complémentaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les communes suivantes : Montfort communauté, Iffendic et Pleumeleuc,
- approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération,
- propose que Montfort Communauté soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé.

2016/02/29 - 09 ASSAINISSEMENT COLLECTIF - CONTROLE DES BRANCHEMENTS DES INSTALLATIONS DE COLLECTE INTERIEURE DES EAUX USEES ET DU RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIQUE LORS DE CESSIONS IMMOBILIERES - OBLIGATION DE REALISATION

Monsieur Albert Delamarre, adjoint à l'aménagement du territoire et du cadre de vie, précise que dans le cadre d'une cession immobilière, la loi ne rend pas obligatoire le contrôle du raccordement au réseau public.

Il précise que dans la continuité du diagnostic, du suivi et de la connaissance du réseau d'assainissement collectif, il apparaît important de rendre obligatoire le contrôle de conformité du branchement au réseau d'assainissement collectif lors de cessions immobilières.

Après avis favorable de la commission « Aménagement du territoire et du cadre de vie », et après avoir délibéré, par 20 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal :

- rend obligatoire le contrôle des installations de collecte intérieure des eaux usées et du raccordement au réseau public d'assainissement collectif lors des cessions immobilières à compter du 01 juillet 2016 dans les conditions suivantes:
 - pour les maisons individuelles et logements collectifs dont le contrôle de conformité date de plus de 8 années au moment de la vente
 - pour les maisons individuelles et logements collectifs ayant subi des transformations pouvant impacter le réseau (extension de celle-ci avec nouvelles évacuations par exemple,...) et/ou des aménagements pouvant remettre en cause la conformité des branchements et n'ayant pas réalisé de contrôle de bon raccordement après la réalisation de ces travaux.

- dit que ce contrôle sera effectué à la charge du vendeur et réalisé par la société titulaire de la délégation de service public de l'assainissement collectif de la commune.
- autorise Madame le Maire, ou à défaut un des adjoints délégués, à signer tous les documents nécessaires.

2016/02/29 - 10 BATIMENTS COMMUNAUX - APPROBATION DE L'AGENDA d'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'AP)

Madame le Maire, rappelle que, conformément à la réglementation en vigueur et notamment la loi du 11 Février 2005 pour « *l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* », la commune s'est engagée dans la réalisation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) qui comporte une analyse des actions nécessaires pour que les Etablissement Recevant du Public (ER) répondent aux exigences réglementaires. Ce document prévoit le programme, le calendrier des travaux ainsi que les financements correspondants.

Il est rappelé que les gestionnaires d'Etablissement Recevant du Public (ERP) avaient l'obligation de déposer avant le 27 septembre 2015, un Ad'AP. La commune de Pleumeleuc, a obtenu, après demande faite par courrier le 25 juin 2015, auprès des services de l'Etat, une prolongation de 6 mois de la date limite de dépôt de ce document.

Sur la base des diagnostics réalisés en 2011 par le bureau « Qualiconsult » et actualisés en 2015 par les services de la Mairie, un Ad'AP a été élaboré sur 6 ans pour tous les ERP communaux. Cet Ad'AP comporte notamment le phasage et le coût annuel des actions projetées (pour un total estimé à 138 495.00€ HT).

Cet Ad'AP prévoit :

- en 2016, les travaux de mise en accessibilité des salles polyvalente et des associations, des travaux
- en 2017, une partie des travaux de mise en conformité de la Mairie
- en 2018, la fin des travaux Mairie, la médiathèque et les locaux du 01 rue de Rennes ;
- en 2019, le groupe scolaire et les restaurants scolaires
- en 2020 et 2021, l'Eglise, la salle de sports et les locaux associatifs.

Cet agenda sera déposé en préfecture avant le 27 mars 2016 conformément à la réglementation en vigueur et au délai de prolongation accordée par les services de l'Etat.

Après avis favorable de la commission « Aménagement du territoire et du cadre de vie », et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- valide la proposition d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour la commune tel que présenté ;
- autorise le Maire à signer et déposer le dossier complet aux services de la Préfecture d'Ille et Vilaine;
- autorise le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant.

2016/02/29 - 11 INTERCOMMUNALITE - TRANSFERT DE CHARGE A MONTFORT COMMUNAUTE - PARTICIPATION COMMUNALE AU FINANCEMENT DES CONTINGENTS COMMUNAUX AU BUDGET DU SDIS

Madame le Maire rappelle qu'après avis favorable du conseil municipal du 14 décembre 2015, le financement des contingents communaux au SDIS a été transféré au 01 janvier 2016 à Montfort communauté.

Elle indique que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), réunie le 03 décembre 2015, a pris comme base de calcul la participation des communes pour l'année 2015.

Les membres de la CLECT ont décidé d'adopter le rapport de la commission en fonction de la proposition d'évaluation de la charge « financement des contingents communaux au budget SDIS » selon la répartition suivante :

Commune	Montant
Bédée	63 223.00 €
Breteil	54 587.00 €
Iffendic	65 993.00 €
La Nouaye	4 590.00 €
Montfort	109 127.00€
Pleumeleuc	47 827.00 €
Saint- Gonlay	5 352.00€
Talensac	37 178.00 €
TOTAL	387 877.00€ €

Ces montants serviront de base à la modification de l'attribution de compensation versée par Montfort Communauté aux communes en 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le rapport de la CLECT de Montfort Communauté sur le transfert de charge des participations communales au financement des contingents communaux au SDIS

2016/02/29 - 12 DECISIONS BUDGETAIRES - ALSH - FACTURATION AUXILIAIRES DE VIE - ETE 2015

Madame Sylvie DERSEL, adjointe à la restauration scolaire, à la vie extra-scolaire, communique au conseil

- que deux enfants, accueillis à l'ALSH Mélimélôme durant la période d'été 2015 ont, sur demande de la MDPH d'Ille-et-Vilaine (Maison Départementale des Personnes Handicapées), bénéficié chacun de l'accompagnement d'une tierce personne (auxiliaire de vie) l'un sur la demi-journée, l'autre sur la journée, payée par la commune,
- les familles ont obtenu directement par la MDPH une allocation au titre des frais supplémentaires pour cet accueil, et sollicite que la collectivité prenne en charge le solde du coût de l'auxiliaire de vie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de facturer aux familles

le prix de journée ALSH, comme pour toute présence d'enfant à l'accueil de loisirs, plus une facturation forfaitaire représentant l'allocation qui leur est versée par la MDPH pour ce besoin, soit :

- pour la famille Moullier-Boissée 371.00€ pour la présence d'une auxiliaire de vie chaque après-midi, 8 jours,

- pour la famille Huitol-Gougoud 438.68€ pour la présence d'une auxiliaire de vie chaque journée complète, 7jours,

La différence entre le coût réel du personnel affecté à cette mission et l'allocation versée étant prise en charge par la commune.

2016/02/29 - 13 SUBVENTION DE CLASSE DECOUVERTE JUIN 2016- ECOLE MATERNELLE GROUPE SCOLAIRE « LE PETIT PRINCE »

Monsieur Patrick LE TEXIER, adjoint en charge des services scolaires et périscolaires, précise qu'une classe découverte est organisée par l'école maternelle du groupe scolaire « Le Petit Prince » à Pléneuf Val André du 27 au 28 juin 2016 pour 44 enfants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accorde une subvention « classe transplantée » pour la classe de découverte organisée par l'école maternelle du groupe scolaire « Le Petit Prince » à Pléneuf Val André du 27 au 28 juin :

- $6.25€ \times 2 \text{ jours} \times 44 \text{ élèves} = 550.00€$

2016/02/29 - 14 MOTION DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS - ACTION DE L'AMF

Depuis des mois, les agriculteurs bretons souffrent d'une situation économique et sociale dramatique, mettant en danger la pérennité de leurs exploitations.

L'AMF 35, consciente de l'importance capitale de l'économie agricole et agroalimentaire notamment sur les communes d'Ille et Vilaine, manifeste sa solidarité et son soutien en direction des agriculteurs et de leurs familles.

La Bretagne est une région qui ne peut pas se passer des agriculteurs. Les emplois directs et indirects générés par l'agriculture sont une ressource capitale pour toutes et tous, bien au-delà des seuls métiers liés au secteur agricole.

Ils invitent tous les élus locaux à s'unir pour appuyer les démarches constructives et concrètes qui entraîneront une meilleure rémunération des producteurs, proposées par les responsables professionnels agricoles et les élus en charge des questions agricoles, en Bretagne, en France et en Europe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la motion présentée de soutien à l'action de l'AMF,
- décide d'ajouter que l'approvisionnement de la restauration scolaire de la commune de Pleumeleuc se fait en privilégiant les circuits courts, les origines locales et françaises.

INFORMATIONS

Etude comparative communes de Bédée-et Pleumeleuc

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'à l'initiative des deux maires, une réunion de présentation d'une étude comparative entre les communes de Bédée et Pleumeleuc a été organisée le 23 janvier 2016.

Cette réunion a été motivée, entre autres, par le fait que Bédée et Pleumeleuc soient identifiées comme pôle d'équilibre principal dans le futur SCOT, par leur proximité géographique et par l'existence de nombreuses ententes associatives.

A l'issue de cette réunion, il a été décidé que les services approfondissent cette étude en analysant les axes de rapprochements envisageables sur les courts, moyens et longs termes.

Recensement 2016

Au vu des interrogations de la part d'élus et d'administrés, Madame le Maire précise que suite à la parution de l'offre d'emploi des agents recenseurs sur les différents supports existants (*site internet, Pleum'infos, affichage Mairie, pôle emploi*), 12 candidatures ont été réceptionnées.

Sur ces 12 candidatures, seulement 3 résidaient à Pleumeleuc. 8 personnes ont été reçues pour retenir les 6 agents recenseurs. La priorité a bien été donnée aux 3 candidatures Pleumeleucoises.

Maison de Santé- avancement dossier

Madame le Maire informe le conseil sur les avancées du projet Maison de santé. Elle rappelle que la finalisation du permis d'aménager est envisagée en mai-juin 2016 pour un démarrage de travaux voirie en janvier 2017.

Elle ajoute que des contacts sont bien engagés :

- M.Le Tiec, ostéopathe qui a effectué une préservation auprès d'Office Santé s'est installé temporairement en centre bourg dans l'attente de la création de la maison de santé
- Une orthophoniste ayant effectué également une préservation recherche à s'installer prochainement.
- un médecin généraliste.

Séance levée à 23h30

Pleumeleuc, le 02 mars 2016

Le Maire,

Patricia COUSIN



